



Nouvelle classification des etam

Par **mary851**, le **25/02/2011** à **12:55**

Bonjour,
Une nouvelle classification a été mise en place le 26/09/2007, pour les ETAM au sein des entreprises du bâtiment.
Lors de la mise en place de cette classification, mon employeur n'a pas pris en compte mon diplôme, mais s'est basé sur mon salaire. Du coup, aujourd'hui, et depuis le 26/09/2007, j'ai le niveau C, avec un BTS, 6 ans d'ancienneté.
L'employeur, ne devait-il pas prendre en compte les diplômes lors de la mise en place de cette

classification?
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichIDCC.do;jsessionid=F21F228A9CC4FDBF1986909>

J'attends de votre réponse,
Salutations